

ASSEMBLÉE NATIONALE14 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE53

présenté par

Mme Ronceret, M. Armand, M. Buchou, Mme Buffet, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire,
Mme Le Meur, Mme Le Peih, Mme Marsaud et M. Travert

TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer au mot :

« abroger »

le mot :

« maintenir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, en cohérence avec les articles de suppression des articles 2 et 3 de la présente proposition de loi, vise à en tirer conséquence dans le titre de la PPL. Ainsi, la PPL « visant à abroger la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » est renommée en « visant à maintenir la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ».